



Berne, le 5 septembre 2022

## Newsletter de la KBOB

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de la nouvelle suivante:

### **CRISE EN UKRAINE: le Conseil fédéral prononce des interdictions dans le domaine des marchés publics**

Le 31 août 2022, le Conseil fédéral a adapté les sanctions en raison de la situation en Ukraine. Il a également décidé et mis en vigueur le même jour des interdictions concernant l'attribution de marchés publics à des ressortissants russes ou à des entités ou des organismes établis en Russie. Les ressortissants russes résidant en Suisse ainsi que les entreprises établies en Suisse et détenues majoritairement par des personnes russes ne sont pas touchés par ces mesures.

Les sanctions comprennent l'interdiction d'attribuer des marchés publics aux personnes, aux entreprises et aux organisations susmentionnées à partir des valeurs seuils pertinentes (interdiction d'adjudication), et, par conséquent, l'interdiction de conclure les contrats correspondants. Les contrats portant sur des marchés publics en cours devront prendre fin au plus tard le 28 février 2023. Cette interdiction s'applique également aux soumissionnaires et aux sous-traitants qui participent à des contrats de marchés publics pour plus de 10 % de la valeur du marché.

Afin de mettre en œuvre cette mesure, les adjudicateurs publics disposent d'un formulaire de déclaration, que les soumissionnaires doivent remplir lorsqu'ils participent à des marchés publics.

Les liens ci-dessous contiennent de plus amples informations à ce sujet.

Communiqué de presse:

[Ukraine : la Suisse met à jour ses sanctions](#)

Informations du SECO relatives aux mesures prises et au formulaire de déclaration du soumissionnaire:

[Mesures en lien avec la situation en Ukraine](#)

Le formulaire de déclaration du soumissionnaire se trouve tout en bas de la page d'informations du SECO, sous «Informations complémentaires».

Ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine (voir art. 29c):

[Ordonnance du 4 mars 2022 instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine](#)

Le SECO se tient à votre disposition pour toute question ou remarque, que vous pouvez communiquer par voie électronique à l'adresse [sanctions@seco.admin.ch](mailto:sanctions@seco.admin.ch) ou par téléphone au +41 (0)58 464 08 12.

Avec nos meilleures salutations

KBOB

Fellerstrasse 21, 3003 Berne

Tél +41 58 465 50 63

[kbob@bbl.admin.ch](mailto:kbob@bbl.admin.ch)

[www.kbob.admin.ch](http://www.kbob.admin.ch)